

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1997

30 juillet 2014

SOMMAIRE

Business Development & Management In-	Colveca S.A 95817
ternational95810	Compagnie Agricole de l'Est S.A 95818
Caisse Raiffeisen Mamer95814	Compagnie Agricole de l'Est S.A 95818
Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall 95814	Compagnie Financière des Alpes S.A 95813
Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall 95815	Construction Certification S.A 95813
Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Usel-	Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l 95814
dange Société Coopérative95815	Credit Suisse Atlas I Investments (Luxem-
Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérati-	bourg) S.à r.l95814
ve	Crown Investments S.à r.l 95814
Cap Invest Holdings S.A 95811	Crystaluxx S.à r.l 95815
Capital Ventures Investments S.A 95815	CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A 95819
Capital Ventures Investments S.A 95816	Cyan Oak Global Opportunities Fund 95812
Capitol Licensing Europe S.à r.l 95816	Cyprus Investment S.A
Carmeuse Holding S.A 95816	Degroof Asymmetric 95810
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l 95811	Deminor Recovery Services (Luxembourg)
C.C.B. S.A95810	S.à r.l 95819
Centrum Alexa S.à r.l 95811	Devix Midco95820
Centrum J Luxembourg S.à r.l 95811	De Vlier Lux S.A
Centrum K Luxembourg S.à r.l 95812	Dezenit S.P.F
CEP II Co-Investment S.à r.l 95815	DIDEM95855
C.F.N. Gestion S.A95810	GasCity S.à r.l 95844
CF Special Opportunities S.A 95816	Media Coat SA 95821
Chauffage du Nord S.à.r.l	Medical Development Technologies SCA
CIC CH95817	95822
CIC CH95817	Mikassa S.A95829
CIEP Advisor S.à r.l 95817	Nadarik S.A 95828
Circle Printers Luxembourg95818	Nadarik S.A. SPF 95828
Cirulon Invest	NBG International Funds SICAV 95840
Class Immo S.A	New Ulm Lu S.à r.l95832
Clemency RCG Re SCA95812	Next Real Estate Polish Retail S.à r.l 95841
Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l 95856	Northgate Private Equity S.A. (FIS) 95844
Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l 95813	Nouvelle TEC-Inter S.à r.l 95854
Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l 95813	PAJO S.A. Immobilière S.e.c.s 95848
Colt Financial Holding S.A95818	Patron Worthing S.à r.l95849



BDMi, Business Development & Management International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 179.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014074495/10.

(140088207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074496/10.

(140088146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

C.F.N. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.390.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

.Diekirch, le 27 mai 2014.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014074497/17.

(140087575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Degroof Asymmetric, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.607.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Gérald SERVAIS, Laurent COPPIETERS 't WALLANT et Vincenzo SCARFO, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- 2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour DEGROOF ASYMMETRIC

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014074588/17.

(140088232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 28 mars 2014

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013:

- 1. Monsieur Jacques RECKINGER, gérant de la Société;
- 2. Monsieur Pierre METZLER, gérant de la Société;
- 3. Monsieur Michel BULACH, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074506/15.

(140088064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 134.510.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014;
- Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant de la Société, avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014074507/14.

(140088373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Centrum J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.357.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Giovanni La Forgia en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014;
- Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant B de la Société, avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014074510/14.

(140088248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Cap Invest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.599.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074545/11.

(140087467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 85.522.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. La démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 mai 2014 a été acceptée.
- 2. La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014074512/14.

(140088167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Chauffage du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 22.574.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014074513/14.

(140088354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Clemency RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014074516/12.

(140088478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Cyan Oak Global Opportunities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.151.

M. Juan Manuel GONZALEZ MANTERO, administrateur de Cyan Oak Global Opportunities Fund, a changé son adresse comme suit:

3935, Tranoyveien

9392 Stonglandseidet

Norvège

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074531/14.

(140087797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 121.696.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074520/10.

(140087787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 121.696.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074521/10.

(140087913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Compagnie Financière des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074524/10.

(140088149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

COCERT S.A., Construction Certification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074525/10.

(140088155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Class Immo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.390.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014074563/14.

(140088355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014074526/12.

(140087564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2014.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2014074527/12.

(140088318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Crown Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.330.

Extrait du conseil d'administration du 24 février 2013

Le conseil d'administration décide d'approuver le transfert du siège social de la Société du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2014074529/12.

(140087926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Caisse Raiffeisen Mamer, Société Coopérative.

Siège social: L-8211 Mamer, 65, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074539/9.

(140087425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 20.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074540/9.

(140087424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Crystaluxx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 175.316.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014074530/12.

(140087946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6940 Niederanven, 130A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074541/9.

(140087423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Useldange Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 3, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074542/9.

(140087422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Capital Ventures Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.868.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074546/11.

(140088027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CEP II Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014074555/13.

(140088350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9515 Wiltz, 9, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074543/9.

(140087421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Capital Ventures Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.868.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074547/11.

(140088028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Capitol Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 177.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074548/9.

(140088154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CARMEUSE HOLDING S.A., tenue le 23 mai 2014 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer DELOITTE AUDIT S.àr.I., RCS Luxembourg B 67895, rue de Neudorf, 560 - L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de ERNST & YOUNG. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014074549/15.

(140087451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CF Special Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074556/10.

(140087858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Christoph BÜTIKOFER, Président;
- Mario GENIALE, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074557/19.

(140087846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014074558/11.

(140087847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CIEP Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.306.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

CIEP Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014074559/12.

(140088121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLVECA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014074568/12.

(140088126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014074560/11.

(140088483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Cirulon Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074561/9.

(140088046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074567/11.

(140088112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré en date du 1 er juin 2013 au 24 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074569/13.

(140087554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074570/10.

(140087981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014074581/11.

(140087948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074582/11.

(140087975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Deminor Recovery Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.542.104,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 175.299.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 10 février 2014, 109.579 parts sociales de la société Deminor Recovery Services (Luxembourg) S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.299, ayant son siège social à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, détenues par la société MAD & C° S.A. ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 35, avenue de l'Hippodrome, inscrite au Moniteur belge des Sociétés commerciales et agricoles sous le numéro d'entreprise BE 0864 356 112 ont été cédées à la société privée à responsabilité limitée POPEYE CAPITAL, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 80, rue des Tanneurs, inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise 0843.507.644.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 10 février 2014, 17.525 parts sociales de la société Deminor Recovery Services (Luxembourg) S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.299, ayant son siège social à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, détenues par la société LEXTRAD B.V.B.A. ayant son siège social à B-3090 OVERIJSE, 23, Smeetslaan, inscrite au Moniteur belge des Sociétés commerciales et agricoles sous le numéro d'entreprise BE 0452 440 365 ont été cédées à la société privée à responsabilité limitée POPEYE CAPITAL, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 80, rue des Tanneurs, inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise 0843.507.644.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 10 février 2014, 48.069 parts sociales de la société Deminor Recovery Services (Luxembourg) S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.299, ayant son siège social à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, détenues par la société LEXTRAD B.V.B.A. ayant son siège social à B-3090 OVERIJSE, 23, Smeetslaan, inscrite au Moniteur belge des Sociétés commerciales et agricoles sous le numéro d'entreprise BE 0452 440 365 ont été cédées à la société privée à responsabilité limitée CECANDE, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, rue Noël 9, inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise 0888.473.379.

Pour avis sincère et conforme Charles Demoulin / Pierre NOTHOMB

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014074590/32.

(140087708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Devix Midco, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.334.

Les statuts coordonnés au 29 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014074591/11.

(140087585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Dezenit S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.603.

Les comptes annuels au 30.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014074605/11.

(140087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril, à dix heures, les actionnaires de la société DE VLIER LUX S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir:

- la société NORTHRING S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.682, ayant comme représentant permanent Monsieur Hubert DEVOS, né le 12/10/1960 à Willebroek, et demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon
- Monsieur Léo VAN TUYCKOM, né le 30/07/1943 à Bruges (Belgique), et demeurant à B-8490 Jabekke, 87, Grote Thems, et
- Monsieur Peter DE ROO, né le 03/06/1969 à Sleidinge (Belgique), et demeurant à B-9830 Sint-Marten-Latem, 29, Heidebergen,

Monsieur Peter DE ROO, prénommé, et Monsieur Léo VAN TUYCKOM, prénommé, sont également administrateurs-délégués.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués, sont valables jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2014, à tenir en 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

Le mandat du commissaire aux comptes est valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2014, à tenir en 2015.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2014074602/32.

(140088206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Media Coat SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 88.085.

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MEDIA COAT S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1337 du 14 septembre 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.085 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3 Divers
- II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues ces derniers, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué au préalable et ont renoncé à son droit d'être formellement convoqué.
- V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Seconde résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société Monsieur Carlo SCHNEIDER, conseiller en économie, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, demeurant au 16 rue des Primevères L-2351 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.



L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. DECAMPS, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03.04.2014. Relation: LAC/2014/15617. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg le 03.04.2014.

Référence de publication: 2014074919/71.

(140087672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Medical Development Technologies SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5823 Fentange, 54, Op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 187.269.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. LDC CONSULTING SARL, une société à responsabilité ayant son siège social au 54, Op der Sterz, L-5823 Fentange et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 184593,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Frank CHRISTIAENS, demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz, L-5823 Fentange.

2. Monsieur Luc DE CLERCK, né le 23 octobre 1954 à Kortrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz à L-5823 Fentange,

ici représentée par Monsieur Frank CHRISTIAENS demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz, L-5823 Fentange,, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Monsieur Frank DE BOCK, né le 17 novembre 1961 à Wilrijk, Belgique, demeurant au 30, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach,

ici représentée par Monsieur Frank CHRISTIAENS, demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz, L-5823 Fentange, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est «MEDICAL DEVELOPMENT TECHNO-LOGIES SCA» (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) LDC CONSULTING SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 184.593 (l'Associé Gérant Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).



L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Associé Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la mise en valeur, la commercialisaient et la gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, de marques, brevets, franchises, master franchises royalistes et tous autres droits de propriété industrielle et intellectuelle.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires. Dans le cas du décès, de la dissolution, d'incapacité légale, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou d'autres situations de concours dans le chef de l'associé commandité

Plus précisément, en cas de décès, de dissolution, d'incapacité légale, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou d'autres situations de concours dans le chef de l'Associé Gérant Commandité l'empêchant d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Associé Gérant Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions de commandités (l'Action de Commandité) et trente milles (30.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune.



L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- (ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Gérant Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Associé Gérant Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Associé Gérant Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un «officer» ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Associé Gérant Commandité.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote. Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jour de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de



s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votant, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Gérant Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Gérant Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance sera de manière permanente inférieur à trois, le Gérant ou les Gérants convoqueront immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui sera affilié à une société d'audit réputée.

Le réviseur d'entreprises sera, le cas échéant, élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui se terminera à la date de la première assemblée générale des actionnaires suivant sa nomination et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Il est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 13. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par tout moyen de communication



permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, l'Associé Gérant Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Gérant Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Gérant Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Gérant Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Gérant Commandité;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Gérant Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

- Art. 17. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 14.1. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.



VII. Dispositions générales

Art. 18. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2015.

Souscription et libération

- 1. LDC CONSULTING SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) Actions de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euro (EUR 1.000,-);
- 2. Monsieur Luc DE CLERCK, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 28.500,-);
- 3. Monsieur Luc DE BOCK, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance de la Société est fixé à trois (3).
- 2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des Associés de la Société qui se tiendra en 2019.:
- Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, née le 17 décembre 1969 à Laxou, France, demeurant profession-nellement au 41, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg,
- Mr Frank CHRISTIAENS, né le 07 mai 1968 à Tongres, Belgique, demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz à L-5823 FENTANGE,
- Mr Luc DE CLERCK né le 23 octobre 1954 à Kortrijk, Belgique demeurant professionnellement au 54, Op der Sterz à L-5823 FENTANGE.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 54, Op der Sterz, L-5823 Fentange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: F. Christiaens et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19437. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.



Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074921/318.

(140088278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Nadarik S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Nadarik S.A. SPF).

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 178.523.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» "NADARIK S.A. SPF" (numéro d'identité 2013 22 12 458), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 178.523, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2094 du 28 août 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "NADARIK S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1 er, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- " Art. 1 er . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "NADARIK S.A.".
- " Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

"Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.".

B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 mai 2014. Relation: CAP/2014/1868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074940/70.

(140088279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Mikassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 183.019.

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIKASSA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 11 janvier 2014

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'augmentation du montant du capital autorisé de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million) à un montant de EUR 2.000.000 (deux millions) représenté par 200.000 actions (deux cent mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), et confirmation des conditions générales applicables au pouvoir du conseil d'administration d'émettre des actions y inclus le pouvoir d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre d'une émission d'actions dans le cadre du capital autorisé.
 - 2. Modification subséquente de l'alinéa 5 de l'article 5 des statuts;



- 3. Augmentation du capital souscrit d'un montant total de EUR 1.300.000 (un million trois cent mille) par versement en numéraire et par émission de 130.000 (cent trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital souscrit est ainsi porté de son montant actuel d'EUR 31.000 (trente et un mille) à un montant d'EUR 1.331.000 (un million trois cent trente et un mille) représenté par 133.100 (cent trente-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix) chacune.
- 4. Constatation de la renonciation partielle au droit préférentiel de souscription de la part de l'actionnaire Jota Investments S.à r.l.
 - 5. Souscription et libération des 130.000 (cent trente mille) nouvelles actions ainsi créées par un apport en numéraire
 - 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
 - 7. Acceptation de la démission d'un administrateur, décharge et nomination de son remplaçant
 - 8. Augmentation du nombre des administrateurs de trois à cinq
 - 9. Création de deux catégories d'administrateur, la catégorie A et la catégorie B
 - 10. Modification du dernier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'administrateur de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B».

- 11. Nomination de deux administrateurs de catégorie A et de trois administrateurs de catégorie B
- 12 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million) à un montant de EUR 2.000.000 (deux millions) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 10 (dix euros).

L'assemblée confirme toute les conditions générales applicables au pouvoir du conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions, y inclus le pouvoir d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre d'une émission d'actions dans le cadre du capital autorisé.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5, alinéas 5, 6 et 7, est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS d'EUROS (EUR 2.000.000) représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2014, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.300.000 (un million trois cent mille) par versement en numéraire et par émission de 130.000 (cent trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel d'EUR 31.000 (trente et un mille euros) à un montant d'EUR 1.331.000 (un million trois cent trente et un mille).

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'actionnaire actuel, Jota Investments S.à r.l. a renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription et que par conséquent les nouvelles actions émises à la suite de cette augmentation de capital peuvent être valablement souscrites par trois nouveaux actionnaires et un actionnaire existant.

Souscription et Libération

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- 21 900 (VINGT ET UN MILLE NEUF CENT) actions sont souscrites par JOTA INVESTMENTS SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 327,



- 16 100 (SEIZE MILLE CENT) actions sont souscrites par BLUE ALPHA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 283 route d'Arlon, L 8011 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.526,
- 12 000 (DOUZE MILLE) actions sont souscrites par TINGITINGI PROJECT Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L 2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 949,
- 80 000 (QUATRE VINGT MILLE) actions sont souscrites par FUND FCPR MERCURE, représenté par sa société de gestion EQUITIS GESTION SAS, société de droit français, ayant son siège social au 6 Place de la République Dominicaine, F-75017 PARIS, inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 431 252 121 RCS Paris,

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme d'EUR 1.300.000 (un million trois cent mille) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.331.000) représenté par CENT TRENTE TROIS MILLE CENT (133.100) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Guilherme BEZERRIL de son mandat d'administrateur, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Guilherme BEZERRIL, Monsieur Daniel PIERRE, né le 13 décembre 1967 à B - Arlon, employé privé avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2019.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs pour le passer de trois à cinq.

Huitième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateur, la catégorie A et la catégorie B.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'administrateur de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B».

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs de catégorie A:

- La société JOTA INVESTMENTS SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 327, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Jacques JACOB, né le 20 mars 1966 à F Boulogne Billancourt, gérant, résidant 72 rue Boissière, F -75116 Paris;
- La société BLUE ALPHA, une Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 283 route d'Arlon, L-8011 Strassen Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 526, ayant comme représentant permanent Monsieur Thierry CALLAULT, né le 13 décembre 1961 à F Draveil, administrateur, résidant 64 rue de Rennes, F -75006 Paris

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2019.

L'assemblée décide que les administrateurs actuels, Monsieur Christian MOGNOL, Monsieur Francis DA SILVA et Monsieur Daniel PIERRE nouvellement nommé, appartiendront à la catégorie B des administrateurs.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).



Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 avril 2014. Relation: EAC/2014/5415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014074922/150.

(140088007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

New Ulm Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 187.266.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Multi-Modal Opportunities, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 5521161, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Ms Corinne PETIT, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given on April 30, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "New Ulm Lu S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in marine vessels or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as marine vessels and assets relating directly or indirectly to the marine transportation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such



entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-eight thousand US Dollars (USD 28,000.-) divided into twenty-eight thousand (28,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.



Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.



Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (USD)
Multi-Modal Opportunities , LLC	28,000 (twenty-eight thousand)	28,000 twenty-eight thousand)
Total	28,000 (twenty-eight thousand)	28,000 twenty-eight thousand)

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of twenty-eight thousand US Dollars (USD 28,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred (Euro1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 South 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, U.S.A., born in Minneapolis, MINNESOTA, on 1 st January 1958, and



- Pedro Fernandes das Neves, born on 15 th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Multi-Modal Opportunities, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro 5521161, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America,

représentée par Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "New Ulm Lu S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des navires, dans le transport maritime ou des valeurs relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des navires, et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de la marine, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.



Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.000,-) divisé en vingt-huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.



La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.



- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Multi-Modal Opportunities , LLC	28.000 (vingt-huit mille)	28.000 (vingt-huit mille)
Total	28.000 (vingt-huit mille)	28.000 (vingt-huit mille)

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, ETATS-UNIS, née à Minneapolis, MINNESOTA, le 1 ^{er} janvier 1958, et
- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. LAC/2014/21821. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074932/437.

(140088129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

NBG International Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 8 avril 2013

I. Démission de Monsieur Vangelis SOFOS en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'administration du 8 avril 2013 prend note de la démission de Monsieur Vangelis SOFOS, résidant professionnellement au 12, Amalias Street, GR-10557 Athènes, de ses fonctions d'Administrateur et Président, avec effet au 5 avril 2013.

II. Cooptation de Monsieur Ioannis SAMIOS en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Vangelis SOFOS

Le Conseil d'administration du 8 avril 2013 coopte Monsieur Ioannis SAMIOS, résidant professionnellement au 103-105 Syngrou Ave, 117 45 Athènes, Grèce, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Vangelis SOFOS, et avec effet au 5 avril 2013.

III. Démission de Monsieur Spyridon KAPSOKAVADIS en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'administration du 8 avril 2013 prend note de la démission de Monsieur Spyridon KAPSOKAVADIS, résidant professionnellement au 103-105 Syngrou Ave, 117 45 Athènes, Grèce, de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 5 avril 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2014, les mandats d'Administrateur de Messieurs Robert DENOR-MANDIE et Ioannis SAMIOS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2014, Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 2014

Nomination de Monsieur Michail TSAGKARAKIS en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme Monsieur Michail TSAGKARAKIS, résidant professionnellement au 103-105 Syngrou Ave, 117 45 Athènes, Grèce, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, avec effet au 27 février 2014 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en avril 2015.

Nomination de Monsieur Stylianos SAVAIDIS en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme Monsieur Stylianos SAVAIDIS, résidant professionnellement au 103-105 Syngrou Ave, 117 45 Athènes, Grèce, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en avril 2015.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Ioannis SAMIOS (Président) et Robert DENORMANDIE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2015, Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074944/43.

(140087437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.886,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 158.396.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.396, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 812 of April 26, 2011, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, on December 21, 2012, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 780 of April 2, 2013 (the "Company").

The Meeting was opened at 3:00 pm, with Camilo Luna, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints Aziza El Khemalli, Avocat, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Shekhar Guin, juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the board of the Meeting. The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on 21 March 2014.
 - II. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the Company's share capital by an amount of three thousand eight hundred and eighty-four euro (EUR 3,884.-) in order to bring it from its present amount of one hundred and five thousand two euro (EUR 105,002.-) to one hundred and eight thousand eight hundred and eighty-six euro (EUR 108,886.-) by the issuance of three thousand eight hundred and eighty-four (3,884) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and payment of a share premium amounting to one million two hundred seventy-one thousand one hundred seventy-two euro and ninety cent (EUR 1,271,172.90-);
- 2. Decision to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above item 1 of the agenda;
 - 3. Miscellaneous
- III. That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to this deed.
- IV. That out of the one hundred five thousand and two (105,002) shares representing the entire share capital of the Company of an amount of one hundred five thousand and two euro (EUR 105,002.-), ninety-nine thousand one hundred and sixty-three (99,163) shares representing ninety-nine point four percent (94.4 %) of the share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting which the shareholders have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by three thousand eight hundred eighty-four euro (EUR 3,884.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred five thousand and two euro (EUR 105,002.-) up to an amount of one hundred eight thousand eight hundred eighty-six euro (EUR 108,886.-), through the issuance of three thousand eight hundred eighty-four (3,884) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, together with a global share premium amounting to one million two hundred seventy-one thousand one hundred seventy-two euro and ninety cent (EUR 1,271,172.90-) payable on the share premium account of the Company.



Subscription and payment

Thereupon, all such three thousand eight hundred eighty-four (3,884) shares have been subscribed as follows:

CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF Global Alpha Open-Ended Fund, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, acting through its management company, CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.904 ("CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund") here represented by Maître Aziza El Khemalli, previously named, by virtue of a proxy, given on April 2, 2014 in Luxembourg,

subscribed for three thousand and eight hundred eighty-four (3,884) shares.

All such three thousand eight hundred eighty-four (3,884) shares have been subscribed at a total price of one million two hundred seventy-five thousand fifty-six euro and ninety cents (EUR 1,275,056.90) out of which three thousand eight hundred eighty-four euro (EUR 3,884.-) have been allocated to the share capital of the Company and one million two hundred seventy-one thousand one hundred seventy-two euro and ninety cents (EUR 1,271,172.90.-) have been allocated to the share premium account of the Company.

The subscription of the three thousand eight hundred eighty-four (3,884) shares have been fully paid up by CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund by a contribution in cash so that the total amount of one million two hundred seventy-five thousand fifty-six euro and ninety cents (EUR 1,275,056.90.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The shareholders resolve to approve and accept the payment of the subscribed shares through contribution in cash and contribution to the share premium as outlined above.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one hundred eight thousand eight hundred eighty-six euro (EUR 108,886.-), consisting of one hundred eight thousand eight hundred eighty-six (108,886) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company will remain unchanged.

Costs and expenses

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 2,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the above appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.396, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Société») suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 avril 2011, sous le numéro 812, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 avril 2013, sous le numéro 780.

L'Assemblée a été ouverte à 15:00, sous la présidence de Camilo Luna, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne Aziza El Khemalli, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).



L'Assemblée élit Shekhar Guin, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme étant le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis envoyés à tous les associés par lettre recommandée en date du 21 mars 2014.
 - II. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

- 1. L'augmentation du capital social de la Société de trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 3.884) en vue de le porter de son montant actuel de cent cinq mille deux euro (EUR 105.002) à un montant de cent huit mille huit cent quatre-vingt-six euro (EUR 108.886) par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million deux cent soixante et onze mille cent soixante-douze euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 1.271.172,90);
 - 2. La modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter le point 1 de l'agenda ci-dessus;
 - 3. Divers
- III. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.
- IV. Que sur les cent cinq mille deux (105.002) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cent cinq mille deux euro (EUR 105.002), quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-trois (99.163) parts sociales représentant quatre-vingt-quatorze virgule quatre pourcent (99,4%) sont représentées à la présente réunion de sorte que l'assemblée au sujet de laquelle les associés ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 3.884), pour le porter de son montant actuel de cent cinq mille deux euro (EUR 105.002) à cent huit mille huit cent quatre-vingt-six euro (EUR 108.886), par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant d'un million deux cent soixante et onze mille cent soixante-douze euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 1.271.172,90) payable sur le compte de prime d'émission de la Société.

Souscription et paiement

Ainsi, l'ensemble de ces trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales ont été souscrites comme suit:

CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF Global Alpha Open-Ended Fund, un fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'un fonds commun de placement de droit luxembourgeois, agissant au travers de sa société de gestion CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.904 ("CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund") ici représentée par Maître Aziza El Khemalli, susnommée, en vertu d'une procuration en date du 2 avril 2014,

a souscrit trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales.

L'ensemble de ces trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales ont été souscrites pour un montant total de un million deux cent soixante-quinze mille cinquante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 1.275.056,90), dont trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 3.884) ont été alloués au capital social de la Société et un million deux cent soixante et onze mille cent soixante-douze euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 1.271.172,90) ont été alloués au compte prime d'émission de la Société.

La souscription des trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (3.884) parts sociales ont été entièrement libérées par CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund par versement en numéraire, de sorte que le montant total d'un million deux cent soixante et onze mille cent soixante-douze euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 1.271.172,90) est dès à présent disponible pour la Société, comme il l'a été présenté au notaire instrumentant

Les associés décident d'approuver et d'accepter le paiement des parts sociales souscrites par un apport en nature et une contribution à la prime d'émission, tel que décrit ci-dessus.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de cent huit mille huit cent quatre-vingt-six euro (EUR 108.886), représenté par cent huit mille huit cent quatre-vingt-six (108.886) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 2.800,-

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date fixée en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LUNA, A. EL KHEMALLI, S. GUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2014. Relation: LAC/2014/18430. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074936/188.

(140087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GasCity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.603.788,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.384.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 23 mai 2014 que:

- (i) Madame Anna TARASOVA a été révoquée de son poste de gérant avec effet immédiat.
- (ii) Monsieur Yevgen KRYVOBOKOV, né la 9 juin 1985 à Yakimivka, Ukraine résidant au 15, Voroshilova Street, Urban village Yakimivka, Yakymivskyy disctrict, region of Zaporizhzhya, 72500, Ukraine a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074690/17.

(140088076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Northgate Private Equity S.A. (FIS), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve of March.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Northgate Private Equity S.A. (FIS) (hereinafter the "Company"), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 May 2007, number 992,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127892.



The articles of association of the Company were amended for the last time on 21 March 2013 pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 April 2013, number 840, The meeting opened at 11:00 am and presided by Mrs Marie BERNOT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman designated Mrs Lisa SOLD, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary.

The meeting elects Mr Matthieu BARO, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That all the shares of the Company being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda and sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 27 February 2014,
- II. That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,
- III. That as appears from the said attendance list, 37,055.874 (thirty-seven thousand fifty-five coma eight hundred seventy-four) shares out of 58,160 (fifty-eight thousand one hundred sixty) shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the present extraordinary general meeting are present or represented.
 - IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of four million two hundred seventy thousand six hundred fifty-two United States Dollars (USD 4,270,652) in order to reduce it from its present amount of fifty-eight million one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 58,160,000) to fifty-three million eight hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 53,889,348) by cancellation of all four thousand two hundred seventy and six hundred fifty-two thousandths (4,270.652) Shares A having a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, held by the Company.
- 2. Decrease of the nominal value of the existing Shares A from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the share capital relating to Shares A from twenty-two million two hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 22,289,348) to two million two hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-four United States Dollars and eighty cents (USD 2,228,934.8), by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully pay up the shares and by (ii) allocating the amount of seventeen million seven hundred twenty-one thousand five hundred fifty-six United States Dollars and seventy-seven cents (USD 17,721,556.77) to a share premium with respect to these Shares A.
- 3. Decrease of the nominal value of the existing Shares B from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the share capital relating to Shares B from ten million nine hundred thousand United States Dollars (USD 10,900,000) to one million ninety thousand United States Dollars (USD 1,090,000) by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully pay up the shares and by (ii) allocating the amount of six million eight hundred fifty thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 6,850,650 to a share premium with respect to these Shares B.
- 4. Decrease of the nominal value of the existing Shares C from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the share capital relating to Shares C from twenty million seven hundred thousand United States Dollars (USD 20,700,000) to two million seventy thousand United States Dollars (USD 2,070,000) by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully pay up the shares and by (ii) allocating the amount of eight million two hundred eighty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 8,289,900) to a share premium with respect to these Shares C.
- 5. Subsequent reduction of the share capital of the Company by an amount of forty-eight million five hundred thousand four hundred thirteen United States Dollars and twenty cents (USD 48,500,413.2) in order to reduce it from its current amount of fifty-three million eight hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 53,889,348) to five million three hundred eighty-eight thousand nine hundred thirty-four United States Dollars and eighty cents (USD 5,388,934.8) through (i) the decrease of the nominal value of the existing Shares A, Shares B and Shares C and (ii) the allocation of a portion of the share capital to a share premium with respect to these Shares A, B and C.
- 6. Determine the amount of the authorized capital which shall be valid for a period of five (5) years from the publication of the current amendments of the Articles.
 - 7. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association as follows:
- "Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is fixed at USD 5,388,934.8 (five million three hundred eighty-eight thousand nine hundred thirty-four US Dollars and eighty cents) represented by (i) 22,289.348 (twenty-two thousand two hundred eighty-nine and three hundred forty-eight thousandths) Shares A with a nominal value per Share A of USD 100 (one hundred US Dollars), (ii) 10,900 (ten thousand nine hundred) Shares B with a nominal value per Share B of USD 100 (one hundred US Dollars) and (iii) 20,700 (twenty thousand seven hundred) Shares C with a nominal value per Share C of USD 100 (one hundred US Dollars).



The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, which shall be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg law, is the equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by one or several classes of Shares. New classes of Shares may be created in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 400.000.000. (four hundred million US Dollars consisting of an aggregate number of 4.000.000 (four million) Shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each. During the period of five years, from the date of the publication of the amended Articles, the Board of Directors is (subject to other provisions in these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for new Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine. The Board is authorized to proceed to such issue of Shares by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. A valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board of Directors by the auditor of the Company («the Auditor»).

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber."

8. Miscellaneous.

V. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

VII. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four million two hundred seventy thousand six hundred fifty-two United States Dollars (USD USD 4,270,652) in order to reduce it from its current amount of fifty-eight million one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 58,160,000) to fifty-three million eight hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 53,889,348) by cancellation of all four million two hundred seventy thousand six hundred fifty-two (4,270,652) Shares A having a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, held by the company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the nominal value of the Shares A from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the capital relating to Shares A from twenty-two million two hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 22,289,348) to two million two hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-four United States Dollars and eighty cents (USD 2,228,934.8) by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully pay-up the shares, subject to and under the conditions of article 69 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended and (ii) by allocating the amount of seventeen million seven hundred twenty-one thousand five hundred fifty-six United States dollars and seventy-seven cents (USD 17,721,556.77) to a share premium with respect to these Shares A.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the nominal value of the Shares B from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the share capital relating to Shares B from ten million nine hundred thousand United States Dollars (USD 10,900,000) to one million ninety thousand United States Dollars (USD 1,090,000) by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully payup the shares, subject to and under the conditions of article 69 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended and by (ii) allocating the amount of six million eight hundred fifty thousand six hundred fifty United States dollars (USD 6,850,650) to a share premium with respect to these Shares B.



Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the nominal value of the Shares C from one thousand United States Dollars (USD 1,000) to one hundred United States Dollars (USD 100) and to reduce the portion of the share capital relating to Shares C from twenty million seven hundred thousand United States Dollars] (USD 20,700,000) to two million seventy thousand United States Dollars (USD 2,070,000) by (i) relieving each shareholder from its obligation to fully pay-up the shares, subject to and under the conditions of article 69 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended and by (ii) allocating the amount of eight million two hundred eighty-nine thousand nine hundred United States dollars (USD 8,289,900) to a share premium with respect to these Shares C.

Fifth resolution

As a consequence, the general meeting of shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-eight million five hundred thousand four hundred thirteen United States Dollars and twenty cents (USD 48,500,413.2) in order to reduce it from its current amount of fifty-three million eight hundred eighty-nine thousand three hundred forty-eight United States Dollars (USD 53,889,348) to five million three hundred eighty-eight thousand nine hundred thirty-four United States Dollars and eighty cents (USD 5,388,934.8) through (i) the decrease of the nominal value of (i) the Shares A (ii) the Shares B and (iii) the Shares C and (ii) the allocation of a portion of the share capital to a share premium with respect to these Shares A, B and C.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the authorized capital including the issued share capital at an amount of four hundred million United States Dollars (USD 400.000.000) consisting of an aggregate number of 4.000.000 (four million Shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is fixed at USD 5,388,934.8 (five million three hundred eighty-eight thousand nine hundred thirty-four US Dollars and eighty cents) represented by (i) 22,289.348 (twenty-two thousand two hundred eighty-nine and three hundred forty-eight thousandths) Shares A with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars), (ii) 10,900 (ten thousand nine hundred) Shares B with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) and (iii) 20,700 (twenty thousand seven hundred) Shares C with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars).

The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium as the case may be, which shall be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg law, is the equivalent of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by one or several classes of Shares. New classes of Shares may be created in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 400.000.000. (four hundred million US Dollars consisting of an aggregate number of 4.000.000 (four million) Shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each. During the period of five years, from the date of the publication of the amended Articles, the Board of Directors is (subject to other provisions in these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for new Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine. The Board is authorized to proceed to such issue of Shares by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. A valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board of Directors by the auditor of the Company («the Auditor»).

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber."

Costs

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand six hundred ninety euro (EUR 1,690.-).



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: M. BERNOT, L. SOLD, M. BARO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.03.2014. Relation: LAC/2014/17713. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12.03.2014.

Référence de publication: 2014074954/196.

(140087723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

PAJO S.A. Immobilière S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 6, Kleesgrëndchen.

R.C.S. Luxembourg B 164.008.

L'an deux mille quatorze, le 28 avril

Ont comparu:

PAJO S.A., Associée Commanditée, ayant son siège social à L - 4164 Esch-sur-Alzette au 6, Kleesgrëndchen, dûment représentée par ses organes en fonction

ET

Mademoiselle Billie SCHULTE, Associée Commanditaire, demeurant à L - 4069 Esch-sur-Alzette au 15, rue Dr Emile Colling

Lesquelles personnes comparantes agissant en leur qualité d'associées de la société «PAJO S.A. Immobilière S.E.C.S..», une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Kleesgrëndchen à L - 4164 Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164008, constituée suivant un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 novembre 2011, sous le numéro 2896 et page 138984.

ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées DECIDENT de procéder à la dissolution de la Société «PAJO S.A. Immobilière S.E.C.S.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Les Associées DECIDENT de nommer:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, demeurant au 82, rue Prince Jean à L - 4463 Soleuvre aux fonctions de seul liquidateur de la société.

Troisième résolution

Les Associées DECIDENT d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.



Quatrième résolution

Les Associées DECIDENT de nommer encore aux fonctions de commissaire-vérificateur de la Société présentement mise en liquidation:

Madame Claudine GATTI, employée privée, demeurant au 73, rue de Sanem à L - 4382 Ehlerange.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2014074995/47.

(140087905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Patron Worthing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 187.262.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 14 th, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Worthing S.à r.l." (the Company).
- Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.
- **Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.



In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

- Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.



Art. 15. Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-four thousand four hundred forty-seven Euro and fifty-eight Eurocent (EUR 24,447.58) according to the exchange rate published on xe.com on May 15 $^{\rm th}$, 2014.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3 $^{\rm rd}$, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12 th , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.



Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Worthing S.à r.l." (ci-après, la Société).
- **Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.
- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.



L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.



Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-quatre mille quatre cent quarante-sept Euros et cinquante-huit Eurocent (EUR 24,447.58) conformément au taux de change publié sur xe.com en date du 15 mai 2014.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2014. LAC/2014/23060. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074984/291.

(140087970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Nouvelle TEC-Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange. R.C.S. Luxembourg B 39.027.

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparus

- Jacques RYON, gérant de société, né à Roeselare (Belgique), le 21 juin 1963, demeurant à B-1730 Asse, 58, Heedstraat, ici représenté par sa mandataire spéciale Tania FERNANDES SIMÒES, demeurant à Tétange, aux termes d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

seul associé de la société à responsabilité limitée NOUVELLE TEC-INTER SARL avec siège social à L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39 027, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie du 16 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 239 du 4 juin 1992, modifiée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 614 du 5 novembre 1997.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Luxembourg à Kayl.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Kayl."



Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

Quatrième résolution

Il modifie l'objet social.

Cinquième résolution

Il modifie l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'importation, l'exportation et le négoce international de tous produits et l'exécution de toutes prestations de services non réglementés.

Elle pourra procéder à la gestion de son patrimoine immobilier par la construction, l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle a encore pour objet la vente, l'achat et la promotion d'immeubles pour compte de tiers.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernandes Simòes et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils., le 19 mai 2014. Relation LAC/2014/23106. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014074956/53.

(140088521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

DIDEM, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 51, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg E 5.348.

STATUTS

les soussignés:

- Madame SAG DEGIRMEN Zulbuye, commerçante, demeurant à 5 rue Alphonse de Lamartine, F-57290 Fameck.
- Monsieur SAG Mehmet, commerçant, demeurant à 5, rue Alphonse de Lamartine, F-57290 Fameck
- Madame DEGIRMEN Emine, commerçante, demeurant à 7 rue Alphonse de Lamartine, F-57290 Fameck
- Monsieur DEGIRMEN Yalcin, commerçant, demeurant à 7 rue Alphonse de Lamartine, F-57290 Fameck conviennent de dresser les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer comme suit:
- Art. 1 er. La société civile immobilière prend la dénomination DIDEM
- Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de vingt cinq euros (25,00- €) chacune.



Les parts ont été intégralement souscrites par les associés par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.
- Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.
- Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

- **Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.
- **Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associations, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.
- Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.
- **Art. 12.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Art. 13. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).
- Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.
- **Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentants l'intégralité du capital social et se considérants comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1-) Nomination de Madame SAG DEGIRMEN Zulbuye, préqualifiée, au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée.
 - 2-) Le siège social est fixé à 51 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Fait et dressé à Luxembourg, le 19 mai 2014.

SAG DEGIRMEN Zulbuye / SAG Mehmet / DEGIRMEN Emine / DEGIRMEN Yalcin

Associée / Associé / Associée / Associé

Référence de publication: 2014074611/63.

(140088097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 121.696.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074519/10.

(140087786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck